

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 10 (1925)
Heft: 4

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen).

Paraissant chaque mois. — (Abonnements: 1 fr. 50 par an.)

Administration, Adresses, Abonnements :
Union Suisse des Caisses de Crédit (Syst. Raiffaisien) St-Gall

Rédaction :
Auguste Mounoud, pasteur, Palézieux (Vaud)

Communications de l'Union

—o—

Livraison des coffrets d'épargne

Nous informons les Caisses qui ont commandé des coffrets d'épargne, que la livraison s'effectuera dans les premiers jours de mai.

—o—

Expédition du Messenger Raiffeisen

Une mise au point de la liste des adresses a été effectuée. Les Caisses qui nous ont transmis les noms de leurs sociétaires auxquels le journal doit être adressé pour leurs comptes, sont priées d'en informer les intéressés, afin d'éviter que des exemplaires ne nous reviennent avec la mention « Refusé », comme le cas s'est déjà présenté.

—o—

A propos de l'initiative Rothenberger

—o—

Bien que ce soit toujours sur le terrain politique que se livrent et se gagnent les batailles économiques, et que s'établissent les législations, notre modeste revue ne s'occupe guère de politique, mais elle manquerait gravement à son devoir en gardant le silence sur l'initiative Rothenberger. Le 24 mai, c'est au peuple suisse qu'il appartient maintenant de se prononcer pour ou contre. De ce vote dépendent des changements dont trop peu mesurent toute la nature et l'étendue.

Qui le croirait, cette initiative n'est pas seulement dangereuse par le but immédiat qu'elle poursuit, mais bien davantage par ses insidieuses répercussions. Elle n'est que le premier pas d'une course vertigineuse vers la socialisation. Les thèses chimériques que développent ses partisans sont propres à troubler les âmes populaires; en foulant aux pieds l'initiative individuelle, fruit de la liberté, elle frappera de stérilité tout effort vers l'épargne.

Viendrait-elle à triompher, cette initiative chaussera la centralisation de bottes de sept-lieues et rendra sa marche en avant irrésistible (paroles d'un conseiller aux Etats, sur ce projet).

Elle ferait inévitablement de l'impôt fédéral de guerre, une machine fiscale permanente et ne tarderait pas à anémier la vie intime des cantons et des autres collectivités.

A bien considérer, l'initiative Rothenberger est plus à craindre que celle relative au prélèvement sur les fortunes. Elle ne manquera pas de préparer, dans un avenir prochain, l'impôt fédéral sur les successions dont le résultat le plus néfaste sera la destruction des familles et une prime donnée au gaspillage.

L'initiative du prélèvement sur les fortunes se présentait avec une brutalité révoltant le bon sens populaire; celle du 24 mai fait naître plutôt des sympathies qu'éveille la cause sacrée de la foule des ouvriers et des déshérités. Et c'est

parce qu'elle se montre à l'électeur si astucieusement, camouflée sous des apparences de justice sociale et de solidarité, qu'elle est plus à craindre.

D'autre part, n'a-t-on pas promis que la perception de l'impôt fédéral de guerre serait limité et dans sa durée et dans son objet? Vouloir maintenant modifier la nature et la destination de cet impôt constitue un acte de mauvaise foi; c'est renier la parole d'honneur la plus expresse des autorités fédérales.

En dehors de toutes considérations financières, qui elles seules, feraient craindre des mécomptes certains, d'autres raisons doivent nous refroidir à son égard, car elle porte de nouveau cette double empreinte: étatisme et bureaucratie.

L'impôt exagéré sur les bénéfices de guerre a anémié l'industrie et l'agriculture au moment où ces deux branches de notre activité nationale auraient eu le plus besoin de toutes leurs forces.

Il ne faut pas non plus leurrer certaines classes de la population qui s'imagineraient trouver dans l'adoption, la sécurité de leurs vieux jours. Il est des milieux ouvriers qui s'exagèrent l'effet de l'assurance sur leur situation future; ils attendent d'elle infiniment plus qu'elle ne pourra leur donner. A ce point de vue, n'est-ce pas un acte de loyauté à l'égard de l'opinion publique que de faire comprendre à tous, que si par le travail et l'épargne ils ne s'efforcent pas de se constituer certaines réserves personnelles, le régime des assurances sera, à lui seul, incapable de leur donner les facilités d'existence qu'ils escomptent. Il y a du mirage et beaucoup de mirage dans ce domaine des assurances sociales. Nos expériences, en matière d'assurances fédérales, sont-elles si concluantes? Des récriminations n'ont-elles pas récemment retenti jusqu'au sein de nos Parlements cantonaux où l'on n'a pas craint de parler de « vaste exploitation ». Quand est-ce que notre bon peuple comprendra que la politique fiscale actuelle ne se soutient qu'en diminuant les sources essentielles de la richesse publique et que la prospérité de l'Etat n'est que la résultante de la prospérité de tous les membres du corps social et non de leur appauvrissement progressif. Seuls les socialistes prétendent le contraire, malgré les leçons de la République des Soviets, parce que cet appauvrissement est dans le plan de leur politique et qu'ils veulent que cet appauvrissement s'étende successivement à toutes les classes sociales en obligeant l'Etat, pour se procurer une abondance artificielle, à retirer aux contribuables, sous la forme d'impôts toujours plus draconiens, leurs dernières ressources.

Gardons-nous d'oublier que sur ce terrain comme sur tous les autres, le ressort le plus énergique du progrès et du bien-être général sera toujours la libre activité de l'individu et la libre association; ne brisons pas ce ressort. On ne fonde rien sur la contrainte, pas plus que sur l'antagonisme: l'effort individuel, le travail persévérant, l'épargne, la liberté, voilà les forces fécondes; ne les sacrifions jamais, ce sont les sauvegardes de notre civilisation.

V. R.

Groupe vaudois des Caisses Raiffeisen

—o—

Le groupe vaudois des Caisses Raiffeisen affiliées à l'Union Suisse a tenu samedi 18 avril, à 15 heures, une importante séance à Lausanne. Présidée par M. Huguenin, président de la Caisse de La Sarraz, elle a discuté longuement, après un rapport très complet et très suggestif de M. Aug. Golay, caissier, à Molondin, et membre du Comité de Direction de l'Union Suisse, la situation à laquelle les Caisses strictement Raiffeisen du canton ont consenti à se plier par complaisance envers leurs sœurs non affiliées à l'Union Suisse. On ignore probablement, dans les milieux Raiffeisen non vaudois, la situation embrouillée et confuse entre toutes, dans laquelle se débattaient les associations de crédit mutuel dans le canton, de par le fait de la coexistence de deux groupements: «la Fédération Vaudoise des Caisses de Crédit et le «Groupe Vaudois des Caisses Raiffeisen.» A la première se rattachent des Caisses Raiffeisen proprement dites et un certain nombre d'autres Caisses dont les statuts admettent sans doute la responsabilité solidaire des associés, mais qui, pour divers raisons n'ont pas voulu adhérer jusqu'ici au groupement suisse. Disons ici que le nombre de ces dernières va sans cesse en diminuant. Mal soutenues par la Banque Cantonale Vaudoise en laquelle pourtant allaient tous leurs espoirs; ayant à faire face à des difficultés que leur isolement ne permettait pas de surmonter, la plupart d'entraînées se sont peu à peu rapprochées de l'Union Suisse et ont demandé leur affiliation au faisceau national. La retraite est soutenue par six seulement de ces Caisses strictement vaudoises. Pourvues de moyens puissants et disposant de capitaux importants, très judicieusement administrées, nous nous plaignons à la reconnaître, ces Caisses n'ont pas éprouvé les difficultés que connaissent des institutions moins bien calées. Et puis, elles ont joui d'appuis officiels importants et c'est à elles qu'allaient les faveurs d'un des protagonistes les plus influents du crédit mutuel dans le canton. Il serait vain, pour l'heure, d'essayer de faire pression sur elles et de chercher à les amener de force à l'Union.

Dans l'assemblée générale de 1923, M. le conseiller d'Etat Ed. Fazin, alors président de la Caisse d'Apples, avait émis le vœu que le Comité étudiat les mesures propres à amener les Caisses vaudoises à une unité désirable pour leur développement futur. Pour répondre à cette invite que la majorité de l'assemblée (les Caisses Raiffeisen de la fédération) avait faite, une conférence avec les Caisses non Raiffeisen, fut convoquée par le Comité, mais son résultat fut négatif, chaque partie restant sur ses positions.

La présence de deux groupements, non pas rivaux, puisque la plupart des Caisses Raiffeisen faisaient partie de l'un et de l'autre, devait être préjudiciable à l'un d'entre eux. Dans le fait, c'est la majorité qui était sacrifiée à la minorité. Dans l'espoir de favoriser une fusion si désirable aux intérêts généraux du crédit rural, le Groupe Raiffeisen avait composé son Comité propre de ses trois représentants, parmi lesquels le président et le secrétaire-caissier au Comité de la Fédération. Le travail devait aussi être fait à double, sans profit réel pour personne. Un seul profit pour les Caisses Raiffeisen consistait à payer à double cotisation.

Pour répondre aux desiderata des groupes indépendants et pour écarter toute suspicion de parti-pris, la question de l'indépendance complète des Caisses de crédit vaudoises à l'égard de l'Union par la fondation d'une Caisse Centrale strictement cantonale fut soumise au verdict de la Chambre Vaudoise d'Agriculture et de son gérant, M. Blanc. Ce dernier à la haute impartialité et à la compétence duquel chacun doit rendre hommage, et auquel l'agriculture vaudoise est déjà redevable de progrès importants, conclut d'une part à la non opportunité pour l'heure, de la création envisagée et d'autre part à la nécessité pour le crédit rural d'avoir ses organes propres, indépendants de la banque capitaliste, officielle ou privée.

Dans ces conditions et vu le fait que les assemblées du Groupe Vaudois des Caisses Raiffeisen, ordinairement fixées, pour motifs d'économie, le même jour et à la suite des assemblées de la Fédération, leur étaient en réalité sacrifiées, la question se posait soit de la retraite individuelle des Caisses de la majorité, que conseillerait l'assemblée de ce jour, soit de la dissolution de la Fédération, les Caisses de la minorité non Raiffeisen restant libres de s'associer entre elles pour la défense de leurs intérêts communs.

L'assemblée, appelée à se prononcer entre ces deux modes de faire se prononça à une forte majorité pour le second. Les fonds en caisse, ce qui aurait été manifestement injuste, ne restèrent donc pas la propriété exclusive des six Caisses indépendantes.

Au début de la séance, le président avait rappelé en termes excellents le souvenir de M. Anex-Anex, caissier de la Caisse d'Ollon, ancien membre du Comité. Le nombre des membres du pouvoir directeur du groupe, auquel on décide de donner le titre d'«Union Vaudoise des Caisses de Crédit Raiffeisen» étant insuffisant à trois y compris le représentant vaudois au Comité central suisse qui en fait partie de droit, l'assemblée le porta à cinq et par acclamation fit choix de MM. Besson d'Apples, et Mérimat, d'Ollon.

Nous aurons l'occasion, dans notre prochain numéro de donner un compte-rendu de la séance prochaine de la Fédération qui aura lieu sous peu et où sera présentée la proposition de dissolution. — Nous en tirerons les conclusions qui nous paraissent s'imposer de l'histoire des Caisses vaudoises.

Fédération des Caisses Raiffeisen du Valais romand

—o—

Le 2 avril dernier, la Fédération des Caisses Raiffeisen du Valais romand tenait son assemblée annuelle à Martigny.

M. Gaspoz, curé d'Hérémence, président, souhaite la bienvenue aux délégués, fait l'appel et constate que toutes les Caisses affiliées sont représentées. Il demande à M. Puippe de présider l'assemblée. M. Puippe donne lecture des lettres de MM. Pitteloud, conseiller national, et Heuberger, inspecteur de l'Union et de plusieurs autres invités, s'excusant de ne pas pouvoir participer à la réunion, empêchés par leurs occupations. Puis M. Pitteloud lit le procès-verbal de la dernière assemblée, fort bien rédigée, et des comptes, tenus d'une manière parfaite.

M. Puippe nous parle des Caisses. Il recommande aux délégués de prendre des notes à l'assemblée annuelle, afin de pouvoir mieux rendre compte aux sociétaires de ce qui s'y fit. Les inspections et les visites des Caisses par M. Heuberger, visent leur bon fonctionnement au point de vue technique; les siennes sont destinées à faciliter leur marche au point de vue moral et social. Il rappelle la nécessité de fixer et de convoquer les assemblées en temps voulu, pour les présidents et les caissiers de faire des rapports, de tenir soigneusement les procès-verbaux des assemblées et des séances des Conseils.

L'observation de ces remarques est nécessaire au fonctionnement normal des Caisses, qui, généralement, font leur devoir. Il serait bon d'inviter à l'assemblée annuelle de la Caisse, les personnes dont on désire l'affiliation et surtout les jeunes gens.

Afin d'éviter le manque d'unité dans la direction des Caisses, les comités prépareront leurs réélections. Par le développement de l'épargne, surtout parmi les enfants à l'aide de tire-lires, par la publicité collective dans les journaux du canton, les Caisses se procureront des capitaux.

La Fédération se développe d'année en année. En 1924, six Caisses furent fondées et 1925 s'annonce sous de brillants auspices.

Les délégués applaudissent vivement M. Puippe. Ils prirent une part très active aux discussions qui se firent dans un esprit de grande cordialité.

L'assemblée réélut à l'unanimité le Comité sortant de charge, puis elle entend une petite causerie de M. Dupont. Nous en donnons ici un bref résumé:

«L'ordre économique et social se base sur la justice et sur la charité. La Caisse Raiffeisen s'efforce de ramener dans

le commerce de l'argent, la justice, en combattant l'usure, et travaille à restaurer l'ordre social chrétien en contribuant à affaiblir la dictature du capital. La justice n'atteint sa perfection que par la charité. Les Caisses Raiffeisen sont logiques lorsqu'elles veulent être chrétiennes au point de vue professionnel; elles ont le grand avantage de faire rester à la terre l'argent de la terre; elles favorisent l'agriculteur en lui permettant d'emprunter à des conditions favorables.»

M. Puippe remercie M. Dupont. Il souhaite aux délégués, après cette assemblée si bien réussie, un bon retour dans leurs foyers.



Nouveau bâtiment de la Caisse de Crédit Mutuel de Wittenbach (St-Gall)

Située au centre du village, cette construction simple et de bon goût, renferme les locaux de la Caisse : bureaux, salle d'attente, trésor, ainsi que des bureaux et logements pouvant avantageusement être loués.

La Caisse de Crédit Mutuel de Wittenbach, — gros village à vingt minutes de la ville de St-Gall, — a recueilli déjà pour fr. 2 millions de dépôts. Le roulement annuel est de 5,5 millions, et les réserves atteignent fr. 35,000. Ce beau résultat a pu être obtenu, malgré la concurrence des grandes banques, grâce à l'esprit de solidarité et d'appui mutuel dont fait preuve chaque sociétaire.

L'Emigration des Campagnes

Cette question qui préoccupe depuis longtemps déjà ceux qui s'intéressent au développement et à l'avenir de notre agriculture est devenue un des graves problèmes de l'heure actuelle.

Notre pays est tributaire de l'étranger dans une mesure beaucoup trop large pour son alimentation. Notre production agricole devrait être intensifiée. Ceci ne pourra logiquement s'effectuer que si l'agriculture est efficacement protégée et si elle dispose de la main-d'œuvre utile. Aussi sommes-nous heureux de constater qu'il est fait actuellement une campagne intense dans la presse pour enrayer l'exode vers la ville, en cherchant à maintenir à la campagne, des bras en suffisance.

Nos hommes d'Etat et nos économistes ont déjà traité suffisamment cette question; ils se sont attachés à démontrer tous les dangers de la situation actuelle, en adressant un garde-

à-vous sérieux à notre jeunesse campagnarde si prompt à céder au mirage trompeur qu'exerce aujourd'hui la vie citadine.

Nous sommes parfois consternés de constater avec quel aveuglement et quelle méconnaissance parfaite de la situation réelle nos jeunes gens abandonnent leur village natal, et nous ne pourrions jamais les mettre en garde sur les désillusions au-devant desquelles ils marchent sûrement.

Voyons les choses telles qu'elles sont en réalité. La vie dans les milieux urbains n'est aujourd'hui guère plus facile qu'à la campagne. Elle n'est en tous cas pas si belle. Les professions libérales sont encombrées, de même que les emplois dans les administrations. Le marasme général existe encore dans les fabriques et usines, et le nombre des chômeurs est toujours considérable.

C'est donc pour cette existence aléatoire que nous voyons nos jeunes gens abandonner une vie saine et robuste au grand air, indépendante, dans une saine ambiance. Combien manquent ainsi une carrière utile et heureuse. Il ne sera plus temps, après, pour reprendre un autre chemin, et ces jeunes gens viendront alors grossir cette cohorte des mécontents, des fauteurs de désordre qui se dressent à chaque instant contre la saine propriété et contre la Société.

Cette situation s'aggrave du fait que la main-d'œuvre devient aujourd'hui absolument insuffisante dans nos campagnes, et que souvent, ceux qui quittent l'agriculture sont ceux qui seraient les plus aptes à servir utilement sa cause.

La question de l'émigration doit cependant être étudiée plus objectivement encore. A notre point de vue, la vraie solution se trouve dans cette formule : Si nous voulons conserver à notre peuple l'élite de ses enfants, nous devons nous attacher à lui procurer les moyens d'existence aux meilleures conditions possibles.

L'amélioration des conditions générales de l'agriculture est la grande tâche de l'heure présente. C'est l'œuvre entreprise par l'Union Suisse des Paysans et les Chambres cantonales d'agriculture. C'est aussi celle que poursuivent les Caisses Raiffeisen Suisses.

Nous partageons pleinement l'opinion de M. le conseiller national König déclarant dernièrement qu'il existe beaucoup trop de gens, même parmi nos intellectuels, s'imaginant que la prospérité du pays dépend entièrement de l'industrie. L'agriculture a chez nous aussi une capacité de travail considérable, qui ne doit pas être négligée.

Nous avons déjà dit que l'outil principal qui manque à l'agriculture est le crédit pour une exploitation rationnelle. Lui fournir ce crédit à des conditions avantageuses, c'est améliorer sa situation, c'est l'attacher davantage à la terre, en assurant l'avenir et le développement de notre agriculture nationale. (A suivre).

Nouvelles des caisses

ECHALLENS. — La réunion annuelle de notre Caisse a eu lieu le 16 février dernier, avec l'ordre du jour habituel.

Rien de bien particulier à signaler.

Elle a clôturé son onzième exercice.

Le roulement d'affaires a été à peu de chose près celui de l'année précédente.

Nombre des membres : 47. En diminution de 3, suite de départ et de décès. Chiffre du bilan : 178,435,25. Roulement de caisse : fr. 669,250,35. Bénéfice : fr. 871,75.

Ce bénéfice quoique peu important paraît normal.

Le fonds de réserve actuel est de fr. 6,918,90. A noter que le coffre-fort payé fr. 950, a été amorti et ne figure plus au bilan que par fr. 1.—, pour mémoire.

Le dividende sur les parts d'affaires, qui sont toujours de fr. 50.—, a été payé au 5 pour cent, comme les années précédentes.

Un don de fr. 25.—, a été voté en faveur de l'Asile des Vieillards du gros de Vaud, asile qui se fonde actuellement avec siège à Goumoëns-la-Ville.

Notre Caisse a eu en 1924, à enregistrer la démission de son dévoué secrétaire du Comité de direction, M. Pittet, notaire, lequel ayant été nommé agent pour le district d'Echallens de l'Union Vaudoise du Crédit, a dû, à regret, comme il l'a exprimé, se retirer de notre Caisse. Cette démission a été une grosse perte pour notre Caisse, car M. Pittet a dès le début, contribué pour une bonne part au développement de la Caisse. Il nous a procuré la plus grande partie des placements.

—o—

BAGNES. — Qui se douterait que dans cette commune alpestre de 4000 âmes, presque aussi étendue il est vrai, que certains cantons confédérés — il y ait cinq établissements financiers? Dans ces circonstances, ne faut-il pas admirer l'optimisme de quelques citoyens qui prirent l'initiative de fonder une Caisse Raiffeisen. Et l'adage des anciens: Audaces fortuna juvet: «la fortune sourit aux audacieux», leur donna raison. Fondée le 10 juin 1923, la Caisse de Bagnes se développa normalement. S'inspirant du proverbe de leurs amis et voisins transalpins: «Chi va piano va sano», les organes dirigeants n'ont pas eu la vanité de brillants et rapides débuts; ils n'ont pas fait de propagande intensive, mais ils ont cherché et réussi à conquérir la confiance des déposants et des emprunteurs par une gestion prudente et avisée. Dépourvue de tous sentiments discourtois vis-à-vis des établissements existants, elle ne vise qu'à rendre service à la population si intrépide et si méritante de notre grande commune.

L'assemblée générale qui eut lieu le 22 février, fut très fréquentée et animée du meilleur esprit. Elle ne subit aucune décharge en tous cas, des ondes électriques, qui à la même heure, s'échappaient de la mémorable assemblée politique de Sion. Après un court et substantiel rapport de M. le président Tuvillet, M. le caissier Angelin Besse donna lecture des comptes. Ceux-ci révèlent un bilan de 40,945 francs et un roulement pour 1924 de fr. 128,960. Les dépôts s'élèvent à fr. 22,520:

Le nombre des membres était de 42 au 31 décembre. M. Besse insista sur la nécessité de développer l'épargne et fit voter l'acquisition d'un certain nombre de tire-lires que l'on prêtera aux intéressés.

Exemple à généraliser et à imiter ailleurs.

M. le Dr Besse établi à Sierre, fut remplacé dans le Conseil de Surveillance par M. le rév. chapelain Vergères.

La parole fut donnée ensuite à M. Puippe, du Comité central, qui exposa et commenta les principes essentiels des Caisses Raiffeisen. Il réfute certaines critiques que l'on fait parfois à nos Caisses et fit ressortir le beau rôle économique moral et social que l'Oeuvre est appelée à remplir dans la belle et intéressante paroisse de Bagnes.

L'assemblée fut levée et les membres se séparèrent... ou plutôt ils continuèrent la «séance» dans un café voisin, où dans une intimité charmante, ils devisèrent sur ce qu'ils avaient entendu et sur l'excellente impression qu'ils en emportaient.

—o—

TROISTORRENTS. — Fondée en 1921, la Caisse de Troistorrents a pris en quatre ans un essor réjouissant; elle compte aujourd'hui 112 membres. Son assemblée générale tenue le 22 mars était présidée par M. Puippe du Conseil de surveillance de l'Union Suisse. M. le rév. curé Fragnère avait bien voulu nous faire l'honneur de sa présence. Le très dévoué et très

méritant caissier M. Berrut donna lecture des comptes de 1924. Ceux-ci accusent un roulement de 1,185,624 francs et un bilan de fr. 361,860.—. — Le fonds de réserve atteint actuellement fr. 2,562.—. Il y a 30,883 francs en dépôts à terme et 275,726 francs en caisse d'épargne. Ces chiffres attirèrent de la part de M. le président de l'assemblée, les commentaires qu'ils méritent; c'est-à-dire qu'ils prouvent la bonne marche de la Caisse et la confiance justifiée dont elle jouit dans notre grande commune. Ces comptes furent ensuite adoptés à l'unanimité. A l'unanimité également furent confirmés les membres sortants du Comité de Direction; tandis qu'au Conseil de Surveillance M. le député Rouiller remplace comme président M. le curé Pont, actuellement à Sierre. M. le curé Fragnère a bien voulu accepter d'être nommé membre du Conseil de Surveillance.

Dans une brève improvisation, M. Puippe fit ressortir la valeur sociale de la Caisse de Crédit Mutuel et de toutes les œuvres économiques en général. C'est à la lumière de la conception chrétienne de la vie que nous en posséderons le sens plein et véritable en les envisageant non pas comme un but en soi, ni comme une source de matérialisme égoïste et de jouissance, mais comme un moyen de nous mettre à même de remplir les tâches vitales dans la situation que la Providence nous a faite.

—o—

VÉROSSAZ. — Charmant village de quatre cents âmes, fièrement campé au-dessus de St-Maurice, comme une vigie amicale entre les cantons de Vaud et du Valais. La Caisse fondée en mars 1921 a eu le plus heureux développement que l'on put espérer de cette modeste paroisse. Elle compte aujourd'hui 48 membres; le roulement de Caisse pour 1924 a été de fr. 154,750.—; le bilan se monte à fr. 71,099.— et les dépôts d'épargne à fr. 41,069.—, en augmentation de fr. 16,000 sur l'exercice précédent. M. Puippe, du Conseil de Surveillance de l'Union Suisse, qui avait bien voulu assister à notre assemblée annuelle du 19 mars, fit ressortir que cette augmentation constituait un enrichissement à la fois personnel et collectif, nous démontra la signification de cette épargne réalisée, ce qu'elle serait actuellement si elle avait été mieux comprise dans le passé; ce qu'elle peut devenir si l'on sait en tirer la leçon qu'elle comporte; il fit entrevoir le jour, très possible, sinon très prochain, où chaque «Vérossien» sera devenu un «Châtelain de Vérossaz».

Par acclamation furent réélus les membres sortants des Comités, après quoi M. le curé de la paroisse, au zèle de qui on doit la fondation de la Caisse, exprima la conviction que sous la conduite experte du député Coutaz et du caissier Fellay, notamment, la Caisse pourra continuer de mériter l'éloge de «Caisse modèle» qu'on a bien voulu lui décerner. M. Puippe auquel il présente aussi les remerciements de ses paroissiens.

—o—

Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel

(Système Raiffeisen)

Capital de garantie et réserves: Fr. 3,000,000.—

L'Union reçoit des dépôts contre

Obligations

Carnets de dépôts

et en compte-courant

Elle se charge de l'encaissement de titres échus, coupons, chèques, etc., et exécute tous ordres de bourse: achats et ventes de titres; souscriptions aux emprunts, aux meilleures conditions.